

FESTIVAL DES CINÉMAS ENGAGÉS 2027

Cinquième édition

Du Vendredi 12 février au lundi 15 février 2027

« Je fais venir le monde à moi »

Un événement porté par l'association StormBox-Records
En partenariat avec la mairie de Clamecy.



Le festival des Cinémas Engagés fait voyager le public et les films
sur les territoires ruraux de la Nièvre.

Un festival nomade au cœur de l'hiver

Un festival indépendant

Qui secoue

Émeut

Un festival pour toutes et tous

Courriel – cinema@stormbox-records.fr

Ligne éditoriale / relations presse - Sylvie Bailly - 06 86 83 73 33

Coordination – Jean-Christophe Boucher – 06 09 14 61 69

EDITO

Le cinéma a le pouvoir de révéler le monde qui nous entoure, de réveiller les consciences sur l'inacceptable, d'éclairer ceux de la lumière et de l'ombre, de transformer la peur en espoir.

Le festival des cinémas engagés se veut une goutte d'antidote dans notre société malade, il donne la place belle à la contestation, déconstruit les messages politiques toxiques, met en lumière les invisibles et les laissés pour compte.

Peut-on imaginer une Paix sans guerre ? Des déflagrations aux utopies

Il ne se passe pas une journée sans qu'on nous parle de guerres, civilisationnelles, existentielles... et beaucoup moins de paix. Comme si la paix n'était plus l'objectif à atteindre, même par la force.

Cette année nous allons interroger les guerres, qu'elles soient militaires, post-coloniales, religieuses, ou économiques.

Qu'est ce qui les différencie ? Quelles nouvelles armes utilisent-elles ? Et pour quelles fins ?

La paix libérale installée depuis la seconde guerre mondiale a mis progressivement en place le contrôle des récits grâce au soft power, et a réduit au silence les porteurs d'autres alternatives. Ce sont ces voix que nous décidons d'entendre dans le Festival des Cinémas Engagés, qu'elles soient porteuses d'espoirs ou de chaos, elles révèlent notre société. Parce que nous croyons que la réalité imposée à chacun n'est pas inéluctable, imaginons une autre voie pour toutes et tous.

Au festival des Cinémas Engagés nous accueillons des films qui explorent ces autres voies.

Pour cette 5ème édition, nous mettons une fois de plus le focus sur les courts-métrages politiquement engagés.

Les films d'école sont acceptés s'ils sont professionnels, et ou encadrés de professionnels. Nous souhaitons également promouvoir les films, réalisatrices, réalisateurs vivant sur les territoires d'Outre-Mer.

Vous pouvez consulter le programme des années précédentes sur :

<https://stormbox-records.fr/festival-des-cinemas-engages-2026/>

<https://stormbox-records.fr/festival-des-cinemas-engages-2025/>

<https://stormbox-records.fr/festival-des-cinemas-engages-2024/>

Pourquoi un festival de cinéma ?

La Nièvre est une terre d'émotion et de résistance.

Organiser le Festival des Cinémas Engagés 2027 dans la ville de Clamecy est un acte militant.

C'est faire entrer le monde des images là où on ne l'attend pas.

C'est affirmer que la culture a sa place dans la ruralité.

C'est crier haut et fort que l'engagement est un acte créatif personnel qui se déploie pour et avec les autres.

C'est s'inviter aux banquets des savoirs et des nourritures terrestres.

C'est réfléchir ensemble à la construction du monde de demain.

Un festival des cinémas engagés et populaire

« La culture populaire est produite par des groupements non-institutionnels [*sic*] de personnes que le système social prive matériellement et discursivement de l'accès à la culture légitime. [...] Il y a toujours un élément dans la culture populaire qui reste hors du contrôle social, qui échappe ou s'oppose aux forces hégémoniques. La culture populaire est toujours une culture du conflit. [...] La culture populaire est produite en relation avec les structures de la domination. Cette relation peut prendre deux formes principales – celles de la résistance ou de l'évasion » *Cultural Studies - John Fiske, spécialiste des médias, théoricien de la culture.*

Mettre en avant les courts-métrages de fiction et documentaires

Parce qu'il est essentiel de soutenir ce format fragile économiquement, et leurs créateurs, nous organisons les séances sur les 4 jours que dure le festival (22 courts-métrages sélectionnés en 2026 sur plus de 500 reçus).

Les réalisatrices et réalisateurs nous font partager leurs points de vue sur le monde, tel qu'il est, ou qu'il pourrait être. Ils font venir le monde à nous.

L'association Stormbox Records

Créée en 2015 à Dompierre sur Héry, dans la Nièvre, elle est membre du réseau culturel local « les cultivacteurs ». Son objectif est de promouvoir les artistes auteurs, sous toutes les formes (films et captations de spectacles, enregistrement de concerts, événements).

Entre 2015 et 2026 l'association a produit des courts métrages, des captations de spectacles vivants, des vidéos de présentation d'événements culturels.

La présidente, Sylvie Bailly est scénariste pour la télévision et le cinéma.

RÈGLEMENT DU FESTIVAL DES CINÉMAS ENGAGÉS

L'association Stormbox Records organise la 5ème édition du Festival des Cinémas Engagés du 12 au 15 février 2027, à Clamecy (Nièvre).

Une trentaine de films sur le thème de l'engagement, en français ou sous titrés en français, de toutes origines, pourront être présentés (fiction, animation, documentaire, expérimental).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour être soumis au festival les films doivent :

- avoir été achevés après le 1er janvier 2024
- avoir une durée de 20 minutes maximum
- être en français ou en VO sous-titrée en français

Les films institutionnels, industriels et à caractère publicitaire ne sont pas acceptés.

INSCRIPTION

Pour s'inscrire, il suffit de candidater avant le 15 novembre 2026 sur l'appel à films lancé sur FilmFest Platform : www.filmfestplatform.com.

SÉLECTION

Les ayants-droits des films qui seront sélectionnés pour cette 5ème édition seront contactés au plus tard le 4 janvier 2027.

Les auteurs des films sélectionnés pour l'une des projections du festival s'engagent à fournir au plus tard le 15 janvier 2027 :

- le présent règlement daté et signé
- une copie du film au format DCP de préférence (via un lien de téléchargement).
- la biographie du ou des réalisateurs du film
- au moins une photographie extraite du film et l'affiche du film s'il en existe une
- Si possible un extrait du film de 30 secondes pour la promotion du festival

ENVOI ET RETOUR DES COPIES DES FILMS SÉLECTIONNÉS

L'envoi de la copie (DCP de préférence) est à la charge du diffuseur/réalisateur ou producteur. Nous acceptons de préférence les liens de téléchargement. S'il y a lieu les copies seront rendues de main à main lors du festival ou renvoyées par l'association à l'issue du festival.

TRANSPORT ET ASSURANCE

En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité de l'association n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie. Cette responsabilité ne prend pas en compte l'usure normale de la copie ou tout incident de la responsabilité du cinéma ou des structures hébergeant les projections ou des projectionnistes.

EXPLOITATION

L'ayant-droit garantit au festival être détenteur de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées en vue de l'exploitation de ses films.

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies de leur film pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse, sur les antennes de télévision et sur le réseau internet.

Des extraits (dans la limite d'une minute cumulée) des films pourront être utilisés pour monter des bandes-annonces présentant le programme.

DIFFUSION MÉDIAS

Vous autorisez le festival, à titre gratuit, à reproduire et diffuser sur des chaînes de télévision hertziennes, numériques, câble, satellite et ADSL, ainsi que sur des sites Internet, des extraits des films sélectionnés dans le cadre du festival.

Ces extraits seront limités à 3 minutes. Ils ne seront utilisés que dans le cadre de reportages consacrés au festival, d'émissions télévisées ou web, d'interviews télévisés ou web et/ou d'annonces promotionnelles ou publicitaires pour le festival actuel ou futur et ce, pour une durée d'un an, à compter de l'inscription du film.

Les données et photos fournies lors de l'inscription seront utilisées dans diverses publications (catalogues Festival, site Internet, Presse) et seront susceptibles de faire l'objet de traductions, corrections ou modifications préalablement à leur publication.

PRÉSENCE DES RÉALISATEURS, RÉALISATRICES, ET MEMBRES DES ÉQUIPES DES FILMS

Les réalisateurs (réalisatrices) seront invité(e)s, dans la mesure du possible, à présenter leur film. Stormbox Records prend en charge les frais de déplacement au tarif SNCF 2ème classe jusqu'en gare de Clamecy, ou un défraiement de 0,17 cents du km de leur lieu de résidence à Clamecy.

Hébergement : Pour respecter le caractère convivial de ces rencontres, les réalisateurs sont, dans la mesure du possible, invités à résider chez l'habitant (en cas d'impossibilité, l'hébergement en milieu hôtelier est assuré pour une nuit). Les repas sont assurés par l'association.

CONTESTATIONS ET DÉROGATIONS

L'association est chargée de régler les cas non prévus dans le présent règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande motivée.

ANNULATION

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation.

La participation au Festival des Cinémas Engagés 2027 implique l'acceptation des présentes conditions. De plus, il appartient aux réalisateurs (réalisatrices) d'être en conformité avec les règlements de la SACEM.

La participation au festival des Cinémas Engagés implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

DATE :

NOM :

POUR LE(LES) FILM(S) :

SIGNATURE :

Stormbox Records - 6 route de Reugny, Dompierre sur Héry – 58420 BEAULIEU
T : 06 86 83 73 33 - mail : cinema@stormbox-records.fr